



Commission
des titres d'ingénieur

Avis n° 2019/03-02
relatif à l'accréditation de l'Ecole nationale supérieure des
arts et industries textiles (ENSAIT)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles (ENSAIT)

Etablissement public sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur

Nom d'usage : ENSAIT

Académie : Lille

Site de l'école : Roubaix

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>*

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2016/05-03

Objet de la demande d'accréditation

Dossier A : Renouvellement de l'accréditation à délivrer le titre d'Ingénieur en formation initiale sous statut étudiant, sous statut apprenti et par la voie de la formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles,
- Vu le rapport établi par Georges SANTINI (membre de la CTI et rapporteur principal), Noël BOUFFARD (membre de la CTI), Jean Le QUENVEN (expert auprès de la CTI), Naceur AMMAR (expert International auprès de la CTI), Thomas KARMANN (expert élève-ingénieur auprès de la CTI) et présenté lors de la séance plénière du 12 mars 2019,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

L'Ecole nationale des arts industriels (ENAI) a été créée au cœur de Roubaix en 1881 sous l'impulsion de l'industrie textile locale pour répondre aux besoins croissants d'encadrement et de management des entreprises. L'ENAI devient ENSAIT (Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles) en 1921, date à laquelle elle devient habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur. Du statut d'EPA (Etablissement public à caractère administratif), elle évolue vers celui d'EPSCP (Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) en 2003 auquel s'applique le statut d'école extérieure aux universités défini aux articles L 715-1 et L 715-3 du Code de l'éducation.

L'Ecole délivre le diplôme d'Ingénieur ENSAIT depuis 1945.

Avec l'Ecole supérieure de journaliste (ESJ), Science-Po Lille, l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAP), l'Ecole des arts et métiers – campus de Lille (ENSAM), l'Institut Mines Télécom Lille – Douai (IMT), l'ENSCL et l'Ecole centrale de Lille, elle forme le collégium des écoles publiques du site lillois. Elle est membre fondateur de la fondation I-Site, Université Lille-Nord Europe (<http://www.isite-ulne.fr>), labellisée en février 2017, qui en plus des écoles du collégium regroupe le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille, l'Institut Pasteur de Lille, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de la recherche en informatique et en automatique (INRIA) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

Caractéristiques globales

L'ENSAIT emploie 120 personnels dont 5 enseignants, 29 enseignants-chercheurs et 59 IATOS (ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et personnel de service) ainsi que du personnel contractuel. Le personnel enseignant compte 30 docteurs dont 14 sont habilités à diriger des recherches (HDR).

L'école est située au centre de Roubaix et occupe trois bâtiments dont l'ancien Musée des Beaux Arts (1889) classé, pour un total de 17 174 m² dont 7140 m² de locaux consacrés à la pédagogie. L'équipement est de bon niveau (machines textiles, bancs divers, ...). 90% des surfaces sont accessibles aux PMR.

Le budget global de l'ENSAIT (compte financier 2018) se monte en 2018 à 2070 k€ de fonctionnement auquel s'ajoutent 1600 k€ de masse salariale, soit un budget total consolidé de 3670 k€.

Le coût de revient moyen annuel complet de formation sera connu en avril 2019 pour l'exercice 2018. L'école n'a pas accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE).

Evolution de l'institution

En mai 2016 (Avis 2016/05-03), la CTI a donné un avis favorable d'accréditation pour la durée maximale de six ans à compter de la rentrée 2016 l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles à délivrer le titre d'«Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles » en formation initiale sous statut d'étudiant, sous statut apprenti et en formation continue.

Cette décision s'accompagnait de deux séries de recommandations :

Série A : recommandations déjà formulées en 2010 et dont la mise en œuvre était à poursuivre

- Suivre très attentivement la qualité des recrutements et le placement des diplômés lorsque sortiront les promotions plus nombreuses,
- Renforcer l'efficacité de l'Observatoire des métiers,
- Augmenter la part des intervenants venant du monde industriel dans les enseignements et dans les conseils,
- Simplifier autant que possible le fonctionnement interne de l'école,
- Poursuivre et renforcer la démarche qualité ; développer des indicateurs fiables et les faire vivre,
- Développer une offre de formation continue dans les domaines d'excellence de l'école, soit directement, soit par association avec les centres professionnels,

Série B : nouvelles recommandations

- Mettre en place une véritable démarche qualité globale et la décliner,
- Améliorer la communication extérieure et interne pour renforcer l'attractivité
- Dans le cadre de la réforme pédagogique, approfondir la démarche compétences jusqu'à la définition des acquis d'apprentissage visés et leur évaluation ; suivre le taux d'échec en cours de formation et agir en conséquence
- Avec les parties prenantes concernées, élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions visant une meilleure reconnaissance dans l'emploi, notamment par le statut cadre, en particulier pour les jeunes diplômés travaillant dans le secteur commerce / habillement
- Respecter les critères R&O pour la délivrance des crédits ECTS par semestre.
- Suivre attentivement l'équilibre entre volume de recrutement et employabilité (tout en restant dans la limite de 130 par an)

La mention suivante figurait également dans l'avis 2016/05-03 : « L'école établira et adressera au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, avant le 15 mai 2019, un rapport intermédiaire portant sur le suivi des recommandations ci-dessus ainsi que sur le descriptif du nouveau cursus et les ajustements

réalisés ». La conduite de l'audit allégé dont le rapport de mission d'audit établi en constitue le rapport a dispensé l'école de produire un nouveau rapport intermédiaire en mai 2019.

L'école a bien pris la mesure des recommandations formulées et les a pris pour une large part en compte en y apportant des réponses positives. Quelques-unes d'entre elles restent à poursuivre.

Au 1/1/2020 une évolution importante devrait se produire avec le changement de statut de l'ENSAIT qui devrait évoluer, dans le cadre de son rapprochement avec l'Ecole Centrale de Lille et l'ENSCL, vers celui d'une école interne d'un Institut regroupant plusieurs écoles lilloises. Ce statut d'école interne au sein d'un pôle d'ingénierie devrait permettre à l'ENSAIT de préserver sa marque, son diplôme et ses modes de recrutement tout en gagnant en visibilité et en notoriété.

Formation

Mots clés de la formation définis par l'école

Textile, Fibres, Matériaux, Mode, Habillement, Luxe, Composites, Textiles techniques, Textiles communicants et intelligents, Développement durable

L'ENSAIT forme des ingénieurs dont le rôle consiste à innover, concevoir, fabriquer, et tester de nouveaux produits, de nouveaux matériaux, de nouvelles technologies, de nouveaux processus répondant aux exigences du secteur textile dans le respect des valeurs de l'entreprise et des normes environnementales.

La formation de l'ingénieur ENSAIT se déroule sur 3 ans, elle se pratique sous statut d'étudiant, sous statut d'apprenti et en formation continue. Elle est ouverte classiquement à une large variété de publics. Au total, elle accueille près de 400 étudiants et diplôme environ 110 ingénieurs par an.

Sous statut d'étudiant, la formation comprend une première année de bases textiles, une deuxième année au parcours personnalisé avec deux options ; (i) Ingénierie des textiles techniques (ITT) et (ii) Ingénierie de la mode et des services (IMS). Trois stages sont obligatoires (8 semaines en 1A ; 12 semaines en 2A et six mois de PFE). 12 semaines obligatoires à l'étranger et trois projets ponctuent la formation.

Sous statut d'apprenti, la formation se déroule sur trois ans au cours desquels l'apprenti passe 90 semaines en entreprise, 55 en école et 4 semaines à l'étranger. L'ENSAIT est partenaire d'autres formations qui sont ouvertes aux étudiants de l'ENSAIT en 3^{ème} année. Parmi celles-ci on compte :

- Le Master Ingénierie des Matériaux et des Surfaces (IMS) en partenariat avec les Arts et Métiers ParisTech.
- Le Master Dispositifs médicaux et Biomatériaux (DM) en partenariat avec l'Université de Lille.
- La Filière Création d'Entreprise et Entrepreneuriat (CEE) en partenariat avec l'Ecole Centrale de Lille.

L'ENSAIT est également investie dans la Licence Professionnelle Textiles INnovants (Licence T-IN), dont elle détient une co-accréditation avec l'IUT A de l'Université de Lille.

Enfin l'ENSAIT propose également un Mastère spécialisé® de la CGE sur le « Management et l'Innovation dans la Mode » avec l'IFM et l'IAE. Formation suivie en contrat de professionnalisation (2j/3j) et qui a accueilli 13 étudiants en 2017.

Synthèse de l'évaluation

Points forts

- Positionnement sur le secteur du textile
- Stratégie claire et bien construite
- Recherche et lien recherche/formation
- Qualité et étendue des locaux
- Moyens financiers et techniques
- Ancrage entreprises

- Adéquation de la formation aux besoins des entreprises
- Réforme pédagogique
- Attractivité de la FISA
- International

Points de vigilance

- Segmentation de la démarche qualité et appropriation par tout le personnel
- Baisse des candidatures de la FISE
- Complexité de l'organisation
- Dépendance du secteur de la distribution pour l'emploi des diplômés
- Faible intérêt des entreprises pour la FC
- Nombre d'emplois féminins non cadres
- Conditions du rapprochement avec les écoles lilloises

Risques

- Perte ou diminution de l'autonomie et de disparition de la marque ENSAIT
- Perte ou baisse des moyens
- Lenteur dans la mise en place du processus de rapprochement des écoles lilloises

Opportunités

- Rapprochement avec l'école centrale
- Projets dans le cadre de l'i Site
- Mutualisation des moyens
- Visibilité à l'international
- Rénovation des locaux
- Développement de la formation d'étudiants étrangers

En conséquence

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école à délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles	Formation initiale sous statut d'étudiant	2019	2023-2024	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019	2023-2024	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles	Formation continue	2019	2023-2024	maximale

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Consolider les actions de qualité dans une démarche structurée et intégrée au niveau de l'établissement.
- Renforcer la promotion de la formation initiale sous statut d'étudiant pour maintenir ou accroître le nombre de candidats.
- Poursuivre la simplification de l'organisation.
- Diversifier les secteurs d'embauche pour atténuer le poids du secteur commerce/ distribution/ habillement.

- Amplifier les efforts visant à baisser le nombre d'emplois non cadres occupés par les nouveaux diplômés, en particulier les jeunes femmes.
- Introduire dans le syllabus des enseignements entrant dans la thématique de la RSE adaptés au contexte professionnel de la formation.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI - au titre suivant :

Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles	2019	2023-2024
---	------	-----------

Délibéré en séance plénière à Paris, le 12 mars 2019.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 avril 2019.

La présidente
Elisabeth CRÉPON

